

Nombre de membres  
Afférents au Conseil Municipal: 11  
en exercice: 11  
Qui ont pris part à la délibération: 10  
Pour : 10  
Contre : 0

de la commune de NORON LA POTERIE

Séance du 20 mars 2026

L'an deux mil-vingt six, le 20 mars 20h30, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la Salle de la mairie sous la présidence de Monsieur SCELLES François, maire.

Date de la convocation :  
16.03.2026

Date d'affichage :  
16.03.2026

Présents: Mr Romain Desaint-Denis, Mme Florence Fages, Mr François Kolakowski, Mme Marilyne Marcienne Hay, Mr Yann Hamon, Mme Caroline Leclerc, Mr Glenn Ossemont, Mme Mélodye Huet, Mme Régine Hochet

Excusé : Guillaume Pastre

M. Romain Desaint-Denis a été nommé secrétaire de séance.

**Objet de la délibération : Délégations au Maire**

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2122-22 et 23,

Considérant la possibilité de délégation au maire de certaines attributions du conseil municipal, permise par ces articles,

Et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de déléguer au maire les attributions suivantes :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur au seuil défini par décret ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

- Accepter les indemnités de sinistre afférentes aux contrats d'assurance souscrits pour la commune,

- Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière communal,

- Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

- Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

- Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans le domaine de la gestion du personnel, de l'urbanisme et de la voirie.

**ADOpte PAR :** 10 voix POUR 0 voix CONTRE 0 ABSTENTION

Pour extrait conforme au registre.  
A Noron-la-Poterie, le 20 mars 2026

Le Maire, Mr SCELLES François

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-préfecture le 27.03.26  
et publication ou notification du 27.03.26

